

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-85

COMMANDE PUBLIQUE

- **Travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la Ville de Roanne - Année 2022 à 2026**
- **Marchés à procédure adaptée passés avec les sociétés BATIMENT CHARTRE, PCC, CEGELEC ROANNE TERTIAIRE, ETS SERRAILLE, ETS CL DESBENOIT, SARL GARDETTE, VERVAS METAL et AUBONNET ET FILS**

La Ville de Roanne a lancé un appel d'offre afin de passer un marché à procédure adaptée, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique, concernant les travaux d'entretien et petits travaux neufs dans ses bâtiments pour les années 2022 à 2026.

Cette consultation se décompose en 8 lots, pour un montant maximum annuel de 1 300 000 € H.T., détaillés ci-dessous :

- lot n°1 : Gros œuvre, carrelage, faïence - Maximum 150 000 € H.T.,
- lot n°2 : Plâtrerie, peinture, faux plafonds – Maximum 250 000 € H.T.,
- lot n°3 : Electricité – Maximum 250 000 € H.T.,
- lot n°4 : Couverture, zinguerie – Maximum 200 000 € H.T.,
- lot n°5 : Plomberie, sanitaire – Maximum 100 000 € H.T.,
- lot n°6 : Menuiserie bois – Maximum 100 000 € H.T.,
- lot n°7 : Serrurerie – Maximum 150 000 € H.T.,
- lot n°8 : Sols souples – Maximum 100 000 € H.T..

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} avril 2022 au BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 4 mai 2022 à 12 heures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur *

042-214201873-20220707-DEC202285-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Pendant la consultation, 58 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 12 candidats ont déposé un pli dans les délais :

- 1- CHARRIER – 42 ROANNE
- 2- LACOMBE SERRURERIE – 42 SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
- 3- ETS SERRAILLE – 42 ROANNE
- 4- AUBONNET ET FILS – 69 COURS-LA-VILLE
- 5- CEGELEC ROANNE TERTIAIRE – 42 MABLY
- 6- SARL GARDETTE – 42 LENTIGNY
- 7- INEO RHONE ALPES AUVERGNE – 42 SAINT-ETIENNE
- 8- PCC – 42 LE COTEAU
- 9- DELTA NOUVELLE ENERGIE – 42 RIORGES
- 10- VERVAS METAL – 42 ROANNE
- 11- BATIMENT CHARTRE – 42 RIORGES
- 12- ETS CL. DESBENOIT – 42 LE COTEAU

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 5 mai 2022.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix des travaux : 50 % - notation sur 50 points
- 2°) Valeur technique : 50 % - notation sur 50 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexés à la présente Décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 : BATIMENT CHARTRE pour un montant maximum annuel de 150 000 € H.T. ;
- Lot n°2 : PCC pour un montant maximum annuel de 250 000 € H.T. ;
- Lot n°3 : CEGELEC ROANNE TERTIAIRE pour un montant maximum annuel de 250 000 € H.T. ;
- Lot n°4 : ETS SERRAILLE pour un montant maximum annuel de 200 000 € H.T. ;
- Lot n°5 : ETS CL DESBENOIT pour un montant maximum annuel de 100 000 € H.T. ;
- Lot n°6 : SARL GARDETTE pour un montant maximum annuel de 100 000 € H.T. ;
- Lot n°7 : VERVAS METAL pour un montant maximum annuel de 150 000 € H.T. ;
- Lot n°8 : AUBONNET ET FILS pour un montant maximum annuel de 100 000 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets investissement et fonctionnement.

ROANNE, le - 7 JUIL. 2022
Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



Rapport à l'attention de Monsieur le Maire
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services

Objet : Rapport d'analyse des offres – Travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la ville de Roanne – Année 2022 à 2026

I - PRESENTATION GENERALE

La Ville de Roanne a lancé un marché à procédure adaptée, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, lié aux travaux d'entretien et petits travaux neufs dans les bâtiments appartenant à la ville de Roanne, années 2022 à 2026.

Cette consultation se décompose en 8 lots, pour un montant maximum annuel de 1 300 000 € H.T., détaillés ci-dessous :

- lot n°1 : Gros œuvre, carrelage, faïence - Maximum 150 000 € H.T.
- lot n°2 : Plâtrerie, peinture, faux plafonds – Maximum 250 000 € H.T.
- lot n°3 : Electricité – Maximum 250 000 € H.T.
- lot n°4 : Couverture, zinguerie – Maximum 200 000 € H.T.
- lot n°5 : Plomberie, sanitaire – Maximum 100 000 € H.T.
- lot n°6 : Menuiserie bois – Maximum 100 000 € H.T.
- lot n°7 : Serrurerie – Maximum 150 000 € H.T.
- lot n°8 : Sols souples – Maximum 100 000 € H.T.

Aucune variante n'était autorisée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} Avril 2022 au BOAMP et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 4 Mai 2022 à 12 heures.

II – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Pendant la consultation, 58 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 12 candidats ont déposé un pli dans les délais.

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le Jeudi 5 Mai 2022. A l'issue de cette vérification, les candidats ci-dessous ont été admis à présenter une offre :



- 1- CHARRIER – 42 ROANNE
- 2- LACOMBE SERRURERIE – 42 SAINT ROMAIN LA MOTTE
- 3- ETS SERRAILLE – 42 ROANNE
- 4- AUBONNET ET FILS – 69 COURS LA VILLE
- 5- CEGELEC ROANNE TERTIAIRE – 42 MABLY
- 6- SARL GARDETTE – 42 LENTIGNY
- 7- INEO RHONE ALPES AUVERGNE – 42 SAINT ETIENNE
- 8- PCC – 42 LE COTEAU
- 9- DELTA NOUVELLE ENERGIE – 42 RIORGES
- 10- VERVAS METAL – 42 ROANNE
- 11- BATIMENT CHARTRE – 42 RIORGES
- 12- EST CL. DESBENOIT – 42 LE COTEAU

III – RAPPEL DES CRITERES

Les critères de jugement des offres sont :

A. Prix des travaux : 50 % - notation sur 50 points

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 50. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix multipliée par 50, et le résultat sera divisé par le prix considéré.

B. Valeur technique : 50 % - notation sur 50 points

La valeur technique, notée sur la base de 50, sera appréciée à partir du mémoire technique détaillant la méthodologie établie par l'entrepreneur et joint à son offre.

Ce mémoire technique portera notamment sur les points suivants :

- Délai maximum d'intervention (noté sur tableau joint à l'Acte d'Engagement à remplir par le candidat) La notation portera uniquement sur le délai d'urgence (20 points)
Le candidat présentant le meilleur délai obtiendra la note de 20. Les autres offres de délai seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de délai multipliée par 20, et le résultat sera divisé par le délai considéré.
- Moyens humains et identification des personnes intervenant sur le chantier (qualification professionnelle, nombre de personnes dédiés potentiellement au marché ...) (10 points)
- Moyens techniques (organisation des délais, gestion des demandes, propositions d'organisation pour optimiser les déplacements liés aux interventions ...) (10 points)
- Prise en compte du développement durable (Labellisation environnementale - écolabels, normes NF,...) (10 points)

Pour les critères 2 (non compris le sous critère délais maximum d'intervention) l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée au cahier des charges et/ou présentant des avantages supplémentaires

- 75 % de la note maximum : offre adaptée, répondant en tous points au cahier des charges sans avantages particuliers

- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée répondant au cahier des charges mais présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante au cahier des charges
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

IV – ANALYSE DES OFFRES

A. Pour le lot n°1 : GROS ŒUVRE, CARRELAGE, FAIENCE

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
11	BATIMENT CHARTRE	102 300,00 €	50,00

Commentaires :

BATIMENT CHARTRE est le seul candidat. De fait, il n'est pas possible de le comparer aux confrères. Globalement, on est sur une hausse moyenne de 12% sur les articles les plus courants par rapport à 2018.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)	Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
11	BATIMENT CHARTRE	20,00	10,00	7,50	7,50	45,00

Commentaires :

Le délai d'urgence proposé est d'une heure. Sinon, visite sous 24H, devis sous 48H et intervention non urgente possible sous 8 jours.

Concernant les moyens humains, l'équipe dédiée aux interventions Ville de Roanne se compose de 4 personnes + 1 chef d'équipe mobilisables. Celle-ci est nommée dans le mémoire technique.

La liste indiquée pour les moyens technique est conforme mais n'apporte pas d'avantage particulier d'où la note à 75%

La prise en compte du développement durable est définie de la manière suivante : tri des déchets, optimisation des déplacements, papier recyclé, camions au bio carburant, utilisation de béton green, regroupement des livraisons et fournisseurs locaux. Note à 75% car adaptée sans avantages particuliers.

CLASSEMENT FINAL lot 1

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	BATIMENT CHARTRE	50,00	45,00	95,00

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **BATIMENT CHARTRE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

B. Pour le lot n°2 : PLATRERIE, PEINTURE, FAUX PLAFONDS

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
4	AUBONNET ET FILS	791 485,00 €	48,46
8	PCC	767 091,30 €	50,00

Commentaires :

L'entreprise PCC propose l'offre la moins chère. Toutefois, il est important de préciser que les prix pratiqués sont en hausse. En effet, sur la totalité du BPU, sans application des quantités estimatives annuelles, la moyenne d'augmentation d'élève à 48% par rapport à 2018.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)		Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
		Durée	Nb points				
4	AUBONNET ET FILS	48h	20,00	7,50	5,00	2,50	35,00
8	PCC	72h	13,33	7,50	5,00	10,00	35,83

Commentaires :

La société **AUBONNET ET FILS** décrit bien l'organisation des moyens humains pour ce marché. Les moyens techniques concernent la liste des matériels mais n'aborde pas la gestion des demandes ni les propositions d'organisation pour optimiser les déplacements. La prise en compte du développement durable est à peine décrite dans le Cadre Technique de Réponse (CTR) mais dans un document de présentation de l'entreprise. La société dispose d'un centre de tri et d'une filière de recyclage des déchets. Elle a adopté la livraison et le calepinage « au plus juste » afin de limiter les déchets. Néanmoins, les produits utilisés ne sont pas précisés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201873-20220707-DEC202285-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

La société **PCC** a complété le CTR par renvoi sur un mémoire technique éclaté en 3 parties (humain, technique et développement durable). Elle décrit bien l'organisation des moyens humains pour ce marché. La partie concernant les moyens techniques ne traite pas des propositions d'organisation pour optimiser les déplacements liés aux interventions mais concerne uniquement les produits utilisés.

Le développement durable est bien pris en compte au sein de l'entreprise avec l'utilisation de peinture Label Vert ou NF environnement uniquement. Les salariés sont équipés d'un kit peinture annuel pour les responsabiliser sur l'achat des petits matériels. L'entreprise a investi dans une station de lavage avec station de traitement de l'eau intégrée. Enfin, l'entreprise développe une solution de Picking pour limiter le gaspillage sur les chantiers (commande et livraison parfaitement adaptée au chantier sans surplus).

CLASSEMENT FINAL lot 2

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	PCC	50,00	35,83	85,83
2	AUBONNET ET FILS	48,46	35,00	83,46

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **PCC** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

C. Pour le lot n°3 : ELECTRICITE

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Montant offre H.T après vérification du DQE	Note sur 50
5	CEGELEC ROANNE TERTIAIRE	60 635,22 €	60 375,58 €	50,00
7	INEO RHONE ALPES AUVERGNE	60 232,36 €	65 661,36 €	45,97
9	DELTA NOUVELLE ENERGIE	64 731,45 €	64 731,45 €	46,64

Commentaires :

La société CEGELEC a complété les lignes 22MAD36 et 33ECC02 avec une quantité à 1 pour le calcul du DQE alors qu'aucune quantité n'y figurait ; les 2 autres entreprises n'ayant pas complété cette quantité, les lignes sont retirées pour la comparaison entre entreprises et le total du DQE est mise à jour pour CEGELEC.

La société INEO n'a pas reporté le montant de la maintenance du groupe électrogène de l'espace Congrès de son BPU vers son DQE (5 429 €). Le montant total du DQE de la société INEO est donc rectifié pour la comparaison des entreprises.

Accusé de réception par le préfet : 07/07/2022

042-214201873-20220707-DEC202285-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

L'entreprise CEGELEC ROANNE TERTIAIR propose l'offre la moins chère. Toutefois, il est à noter l'augmentation entre les prix de l'ancien (en 2018) et du nouveau BPU d'environ 20,9%.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)		Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
		Durée	Nb points				
5	CEGELEC ROANNE TERTIAIRE	45 mn	20.00	7,50	5,00	10,00	42,50
7	INEO RHONE ALPES AUVERGNE	60 mn	15.00	7,50	5,00	7,50	35,00
9	DELTA NOUVELLE ENERGIE	180 mn	5.00	5,00	5,00	5,00	20,00

Commentaires :

La société **CEGELEC** précise sur son Acte d'Engagement 1 numéro joignable 24h/24 et 7j/7 en astreinte. L'équipe dédiée au marché est bien décrite. Les matériels sont en adéquation avec les besoins du marché. La gestion des demandes n'est pas abordée dans le Cadre Technique de réponse (CTR). L'entreprise dispose d'un service de géolocalisation des véhicules afin d'optimiser les déplacements, de véhicules électriques et d'autres hybrides. Le groupe est engagé dans une démarche de réduction de 50% de ses émissions de CO2 d'ici 2030. L'entreprise propose du télétravail, une démarche d'écoconduite et un recyclage des déchets.

La société **INEO** a complété son Acte d'Engagement en notant 3 personnes à joindre en cas d'urgence. Il est à noter que sur son Acte d'Engagement, le délai de 1h a été noté pour les interventions urgentes alors que leur CTR précise 2h pour le même délai. L'Acte d'Engagement faisant foi, nous retenons **1h** pour le délai d'intervention. Dans l'hypothèse où le candidat serait retenu, une mise au point du marché sera réalisée.

Concernant les moyens humains, techniques et le développement durable, la société INEO n'a pas complété le CTR mais un mémoire technique. Ce mémoire technique débute en précisant répondre aux travaux d'électricité dans les bâtiments de St Etienne Métropole. On peut immédiatement se poser la question de l'analyse du candidat et de l'adéquation de l'offre reçue. Néanmoins, dans les paragraphes suivants, l'entreprise indique clairement avoir une équipe basée à Roanne. Les missions de chacun sont bien décrites. Les moyens en matériels sont bien décrits mais la gestion des demandes n'est pas abordée. Concernant le **développement durable**, le tri des déchets est bien décrit. L'entreprise met en place une politique pour la gestion des poussières et équipe ses salariés d'un kit anti-pollution. Elle a également déterminé sa politique sécurité dans un Plan Assurance Santé. A noter qu'un correspondant sécurité/logistique est identifié.

La société **Delta Nouvelle Energie** a rempli de Cadre Technique de Réponse de façon illisible. La plupart des phrases ne sont pas terminées. Une partie des réponses semble adaptées à une offre concernant OPHEOR et non la Ville de Roanne (copier-coller malheureux ?). Certains paragraphes sont écrits 2 fois. Au global, même si l'esprit semble compris, aucune information concernant un chargé d'affaire ne figure au CTR ni d'ailleurs à l'Acte d'Engagement pour les travaux en urgence 24h/24 (art. 5.1). Concernant les moyens techniques, là encore il n'est pas aisé de lire le CTR pour les mêmes raisons que précédemment. La gestion des demandes semble comprise et le traitement des dépannages est correct mais non finalisé. Concernant le critère développement durable, plusieurs paragraphes sont en double et font référence à OPHEOR. Malgré tout, l'entreprise dispose d'une géolocalisation de ses véhicules pour optimiser ses déplacements, favorise les réunions via visio et assure le tri et le recyclage des déchets de ses chantiers. On peut considérer que sur chaque point, la réponse est incomplète.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873_20220707_DZ3262385_AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

CLASSEMENT FINAL lot 3

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	CEGELEC ROANNE TERTIAIRE	50,00	42,50	92,50
2	INEO RHONE ALPES AUVERGNE	45,97	35,00	80,97
3	DELTA NOUVELLE ENERGIE	46,64	20,00	66,64

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **CEGELEC ROANNE TERTIAIRE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

D. Pour le lot n°4 : COUVERTURE, ZINGUERIE***1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points***

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
3	ETS SERRAILLE	143 408,45 €	50,00

Commentaires :

L'entreprise **SERRAILLE**, seule soumissionnaire est l'ancien titulaire du marché de petits travaux - lot couverture zinguerie. Afin d'affiner l'analyse, nous avons comparé l'ancien (en 2018) et le nouveau BPU sur les références similaires. On constate une augmentation conjoncturelle de 18,67 %.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)		Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
		Durée	Nb points				
3	ETS SERRAILLE	1h	20,00	7,50	7,50	7,50	42,50

Commentaires :

Le délai d'intervention d'1h en cas d'urgence est un vrai plus pour la gestion des intempéries. Les moyens humains et techniques sont adaptés au marché. L'entreprise est engagée dans une démarche environnementale avec le tri des déchets, leur recyclage et le zéro papier.

CLASSEMENT FINAL lot 4

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	ETS SERRAILLE	50,00	42,50	92,50

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **ETS SERRAILLE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

E. Pour le lot n°5 : PLOMBERIE, SANITAIRE, CHAUFFAGE, VENTILATION***1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points***

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
1	CHARRIER	86 175,00 €	50,00
12	ETS CL. DESBENOIT	120 028,17 €	35,90

Commentaires :

L'entreprise CHARRIER propose l'offre la moins chère.

L'augmentation moyenne par rapport au marché précédent (sur certains articles comparables) est de l'ordre de 16% par rapport à 2018.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)	Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
1	CHARRIER	10,00	5,00	5,00	5,00	25,00
12	ETS CL. DESBENOIT	20,00	7,50	7,50	7,50	42,50

Commentaires :

Délai : L'entreprise ETS CL.DESBENOIT propose un délai d'urgence d'une heure alors que l'entreprise CHARRIER propose 2H. Concernant les prestations courantes, le planning est adapté en accord avec le demandeur pour l'entreprise ETS CL.DESBENOIT tandis que CHARRIER inscrit 24H.

Moyens humains : La société ETS CL.DESBENOIT met à la disposition de la ville de Roanne 1 à 2 collaborateurs. Celle-ci dispose d'une équipe de 11 dépanneurs et a donc la possibilité de les remplacer en cas d'indisponibilité des uns ou des autres. La société CHARRIER propose un effectif de 2 personnes sur un total de 4 personnes. Proposer 50% des effectifs sur un marché de 4 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220707-DEC202285-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Moyens techniques : Pour ETS.CL DESBENOIT, matériels adaptés et méthodologie détaillée de gestion des demandes standards et urgentes. Quant à l'entreprise CHARRIER, matériels adaptés et méthodologie « type » non adaptée au marché à bon de commande avec mention de date en 2020 et 2021.

Prise en compte dév.durable : L'entreprise ETS CL DESBENOIT est engagée dans une démarche environnementale Traitement des déchets avec des acteurs locaux, certification RGE et Qualibat, sensibilisation aux écogestes (conduite douce, extinction de la lumière réduction de l'usage des outils thermiques). Et uniquement traitement des déchets avec des acteurs locaux pour CHARRIER.

CLASSEMENT FINAL lot 5

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	ETS CL. DESBENOIT	35,90	42,50	78,40
2	CHARRIER	50,00	25,00	75,50

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **ETS CL. DESBENOIT** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

F. Pour le lot n°6 : MENUISERIE BOIS

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
6	SARL GARDETTE	105 564,00 €	50,00

Commentaires :

L'entreprise a correctement rempli les lignes du BPU. Les montants unitaires sont cohérents mais on observe cependant une très nette augmentation des prix par rapport à l'ancien marché (2018), de l'ordre de 30 % en moyenne.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)	Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
6	SARL GARDETTE	20,00	7,50	7,50	7,50	42,50

Commentaires :

Le délai d'intervention proposé par l'entreprise est de 15 jours pour les prestations courantes (sauf problème d'approvisionnement) et de 48 heures hors week-end et congés pour les interventions urgentes.

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220707-DEC202285-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le développement durable est pris en compte au niveau du recyclage des déchets, de la localisation des approvisionnements et de l'emploi de matériaux provenant de forêts gérées durablement et ayant des émissions de composés volatiles faibles.

La société propose de réaliser un bilan annuel afin d'améliorer la qualité de ses services.

Les références ainsi que les moyens humains et techniques présentés dans le mémoire technique sont satisfaisants.

CLASSEMENT FINAL lot 6

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	SARL GARDETTE	50,00	42,50	92,50

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **SARL GARDETTE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

G. Pour le lot n°7 : SERRURERIE

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
2	LACOMBE SERRURERIE	250 394,10 €	21,87
10	VERVAS METAL	109 544,00 €	50,00

Commentaires :

L'entreprise **LACOMBE SERRURERIE** est une EURL dont l'effectif restreint de 2 salariés en plus du gérant influe certainement directement sur le prix pratiqué au BPU : la fabrication doit partiellement être sous-traitée lors de chantiers importants.

L'entreprise **VERVAS METAL** propose l'offre la moins chère. Toutefois, la comparaison entre les prix de l'ancien et du nouveau BPU montre une augmentation moyenne de 11,7 % par rapport à 2018.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)		Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
		Durée	Nb points				
2	LACOMBE SERRURERIE	4h	20	5,00	5,00	7,50	37,50
10	VERVAS METAL	8h	10	10,00	7,50	2,50	30,00

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20220707-DEC202285-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Commentaires :

La société **LACOMBE SERRURERIE** propose un numéro joignable 24h/24. Concernant les moyens humains l'effectif de 2 salariés limite le recours à l'entreprise pour de nombreux chantiers. Le mémoire de l'entreprise décrit parfaitement les procédures de gestion des demandes et suivi des chantiers. Néanmoins l'effectif réduit peut être une vraie contrainte en cas de chantiers multiples. L'entreprise décrit sa politique en faveur du développement durable qui favorise le mail plutôt que le papier, qui prévoit un tri et le suivi des déchets issus des chantiers.

La société **VERVAS METAL** indique à son acte d'engagement un délai d'intervention en urgence « dans la journée ». Nous retiendrons 8h pour comparer les offres entre entreprises. Par ailleurs, elle ne propose pas de service 24h/24 : fermeture à 17h30 et les samedis, dimanche et JF. Cet élément n'est pas strictement nécessaire au regard de ce marché spécifique étant donné que la VDR dispose d'un atelier serrurerie avec des professionnels qualifiés qui sont à même d'intervenir en astreinte notamment. Les moyens humains et techniques sont bien adaptés au marché. La société dispose notamment d'un bureau d'études avec des dessinateurs, 4 ouvriers en fabrication, 3 équipes de pose et 2 électriciens. Cette société détaille très peu ses actions en faveur du développement durable. Un point précis : elle forme ses salariés à l'écoconduite.

CLASSEMENT FINAL lot 7

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	VERVAS METAL	50,00	30,00	80,00
2	LACOMBE SERRURERIE	21,87	37,50	59,37

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **VERVAS METAL** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

H. Pour le lot n°8 : SOLS SOUPLES

1 - Prix des travaux : 50 % – notation sur 50 points

N° PLI	Candidat	Montant offre H.T	Note sur 50
4	AUBONNET ET FILS	47 728,50 €	50,00

Commentaires :

L'entreprise **AUBONNET ET FILS**, seule soumissionnaire est actuellement titulaire du marché de petits travaux - lot sols souples. Afin d'affiner l'analyse, nous avons comparé l'ancien et le nouveau BPU sur les références similaires. On constate une augmentation de 35 % par rapport à 2018.

2 – Valeur technique : 50 % – notation sur 50 points

N° Pli	Candidat	Délai d'urgence (20 pts)		Moyens humains (10 pts)	Moyens techniques (10 pts)	Prise en compte dév.durable (10 pts)	Note sur 50
		Durée	Nb points				
4	AUBONNET ET FILS	48h	20,00	7,50	5,00	2,50	35,00

Commentaires :

La société **AUBONNET** ne propose pas de service 24h/24. Cet élément n'est pas strictement nécessaire au regard de ce marché spécifique étant donné que la VDR dispose d'un atelier plâtrerie peinture avec des professionnels qualifiés qui sont à même d'intervenir en astreinte notamment pour des problématiques de sols souples.

Elle décrit parfaitement l'organisation des moyens humains pour ce marché. Les moyens techniques concernent la liste des matériels mais n'aborde pas la gestion des demandes ni les propositions d'organisation pour optimiser les déplacements. La prise en compte du développement durable est à peine décrite dans le Cadre Technique de Réponse (CTR) mais dans un document de présentation de l'entreprise. La société dispose d'un centre de tri et d'une filière de recyclage des déchets. Elle a adopté la livraison et le calepinage « au plus juste » afin de limiter les déchets. Néanmoins, les produits utilisés ne sont pas précisés.

CLASSEMENT FINAL lot 8

Classement	Candidat	Note prix	Note valeur technique	Note totale
1	AUBONNET ET FILS	50,00	35,00	85,00

Commentaires :

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de retenir l'entreprise **AUBONNET ET FILS** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

RECAPITULATIF

Lot	Attributaire	Montant maximum annuel (en HT)
Lot n°1 Gros œuvre, carrelage, faïence	BATIMENT CHARTRE	150 000 €
Lot n°2 Plâtrerie, peinture, faux plafonds	PCC	250 000 €
Lot n°3 Electricité	CEGELEC ROANNE TERTIAIRE	250 000 €
Lot n°4 Couverture, zinguerie	ETS SERRAILLE	200 000 €
Lot n°5 Plomberie, Sanitaire, Chauffage, Ventilation	ETS CL DESBENOIT	100 000 €
Lot n°6 Menuiserie bois	SARL GARDETTE	100 000 €
Lot n°7 Serrurerie	VERVAS METAL	150 000 €
Lot n°8 Sols souples	AUBONNET ET FILS	100 000 €
TOTAL		1 300 000 €

La responsable du Pôle Bâtiments

**Chrystel BELUZE**

La responsable du Pôle Ingénierie

**Céline RODRIGUES**